



Boulogne, le 29 novembre 2016

DISTRIBUTION D'UN ACOMPTE SUR DIVIDENDES
AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 : 5,45 € PAR ACTION

Le Conseil d'Administration de Colas, réuni le 29 novembre 2016 sous la présidence d'Hervé Le Bouc, a décidé la distribution d'un acompte sur dividendes au titre de l'exercice 2016 d'un montant de 5,45 euros par action.

Cet acompte en numéraire sera mis en paiement à partir du 9 décembre 2016. Cet acompte est égal au montant du dividende distribué en 2016 au titre de l'affectation du résultat 2015.

Il sera mis en paiement selon le calendrier suivant :

- date de détachement 7 décembre 2016,
- date d'arrêté des positions 8 décembre 2016,
- date de mise en paiement 9 décembre 2016.